|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |    |

**APPEL Á RECONNAISSANCE**

**Etablissement**

 **en Démarche de Développement Durable - E3D -**

Le Rectorat de Caen et la Région Normandie mettent en place une procédure de reconnaissance de la contribution des structures d’éducation et de formation au développement durable.

Cette reconnaissance constitue un gage de qualité et de cohérence de la démarche que vous avez engagée et vous permet de lui donner une visibilité officielle.

Ses objectifs sont multiples :

* en interne, pour conforter l’engagement et valoriser les différents acteurs de votre lycée (jeunes, parents, personnels administratifs, enseignants …) afin de les encourager à poursuivre la dynamique engagée.
* vers l’extérieur, pour reconnaitre officiellement la contribution des lycées au développement durable et la promouvoir vers le grand public, vers les partenaires…

Confrontez votre démarche à l’échelle de positionnement (Cf. fiche ci-après « Les niveaux de labellisation ») et candidatez à la reconnaissance suivant le degré actuel d’engagement de votre établissement.

Pour candidater à la reconnaissance E3D, il est nécessaire de transmettre les pièces suivantes :

**avant le 10 janvier 2020**

* une lettre argumentée de demande de reconnaissance émanant d’une personne habilitée, confirmant l’engagement sur la durée, rappelant les principales étapes de la démarche menée (pour faire le lien avec les annexes jointes) et précisant les coordonnées de la personne référente à contacter (un A4 recto-verso maximum),
* le plan d’actions validé (compte rendu de l’instance l’ayant approuvé),
* la composition du comité de pilotage et les comptes-rendus de ses réunions sur l’année précédente et en cours (et éventuellement, la composition des autres instances participatives mises en place),
* un (ou des) document(s) synthétique(s) présentant le projet stratégique de l’établissement (projet d’établissement, projet associatif…), approuvé par ses instances dirigeantes et permettant d’apprécier la manière dont la démarche de développement durable y est intégrée,
* tous les autres documents qui vous sembleraient utiles pour apprécier la bonne prise en compte des critères cités dans la fiche « niveaux de labellisation » : par exemple, éléments ayant abouti à déterminer les axes prioritaires dans le plan d’action (diagnostic ou état des lieux) ; documents sur les démarches menées avec la Région dans le cadre du plan régional alimentation et restauration durables, ou du service général, etc.

En ajoutant, en cas de demande de reconnaissance de niveau 2 :

* + un rapport d’évaluation de la mise en œuvre du premier plan d’actions permettant d’apprécier les réalisations,
	+ le nouveau plan d’actions élaboré en tenant compte des résultats de l’évaluation.

En ajoutant, en cas de demande de reconnaissance de niveau 3 :

* le nouveau rapport d’évaluation,
* le troisième plan d’actions,
* un document de synthèse permettant de mettre en avant les expériences et actions remarquables et/ou transférables vers d’autres acteurs.

Ces éléments sont à transmettre aux adresses électroniques suivantes :

aurelie.biscay@ac-caen.fr **et** benjamin.lecointe@normandie.fr

Pour toute question, vous pouvez joindre

* à la Région Normandie : Nadine TOURNAILLE, responsable du pôle « développement durable » ou Benjamin Lecointe - DEEDD - 02.31.06.95.81
* au Rectorat de l’Académie de Caen : Aurélie BISCAY, chargée de mission éducation au développement durable - 02.31.30.16.71 ou 06.86.91.98.99

Vous trouverez en annexes toutes les informations relatives au dossier de demande de reconnaissance dont les pièces seront à transmettre par voie électronique.

Nous connaissons le dynamisme des établissements en matière d’Education au Développement Durable et souhaitons que cette proposition de reconnaissance académique soit un outil de valorisation de l’investissement de l’ensemble des acteurs au service de finalités et de valeurs que nous partageons.

Le coordonnateur à l'Education au Développement Durable

Marc DUPIN



Ce courrier est écrit avec la police « spranq-éco» qui est une police respectueuse de l’environnement en raison des économies d’encre (20%) qu’elle permet de réaliser lors de l’impression des documents.

**Les niveaux de labellisation E3D**

|  |  |
| --- | --- |
| **ECHELLE de positionnement des établissements (E3D)****Niveau 3****Etape 8 –** **3ème évaluation** : bilan indicateurs/objectifs, analyse de la conduite du projet (implication des acteurs, freins et leviers rencontrés, résultats constatés notamment sur les élèves…), perspectives d’évolutions avec nouveaux axes de progrès (logique d’amélioration continue) **Etape 7 - 3ème plan d’actions** : programme couvrant **les 5 finalités DD\*** du Guide E3D / lien avec les enseignements **Niveau 2** **Etape 6 –** **2ème évaluation** : bilan indicateurs/objectifs, analyse de la conduite du projet (implication des acteurs, freins et leviers rencontrés, résultats obtenus…), perspectives d’évolutions avec nouveaux axes de progrès (logique d’amélioration continue) **Etape 5 -** **2ème plan d’actions** : programme d’actions couvrant **au moins 3 finalités DD\*** du Guide E3D / lien avec les enseignements **Etape 4** **– 1ère évaluation** : bilan indicateurs/objectifs, analyse de la conduite du projet (implication des acteurs, freins et leviers rencontrés, résultats obtenus…), perspectives d’évolutions avec nouveaux axes de progrès (logique d’amélioration continue) **Niveau 1****Etape 3 -** **1er plan d’actions engagé :** actions concrètes dans l’établissement en lien avec des temps d’enseignement ; définition des indicateurs pour le suivi et l’évaluation de la démarche **Etape 2 –** **Etat des lieux** intégrant les 3 piliers du DD (environnemental, social, économique) : définition des objectifs et axes de progrès **Etape 1 – Organiser le pilotage :** dans le cadre de l’existant (CESC …) ou non**Etape 1 – Organisation du pilotage de la démarche**(comité de pilotage, de suivi, ou commission « DD », ou CESC…) intégrant des représentants des différents acteurs de l’établissement **Pré-requis : le projet DD doit obligatoirement s’inscrire dans le projet d’établissement.** | **CRITERES DE LABELLISATION (BO n°6 du 5 février 2015)** Déploiement : - Modification globale du fonctionnement de l'établissement qui permet d'établir clairement sa contribution à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».- Montage d'actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs.- Développement d'une éthique du développement durable propre à la structure impliquée, sous la forme, par exemple, de l'adhésion à une charte.- La stratégie de pérennisation est clairement énoncée  Approfondissement :- Formation progressive des personnels enseignants et d'encadrement de l'établissement au développement durable.- Coordination interne de l'ensemble des activités ayant trait au développement durable (enseignements, les différents projets dont les ateliers scientifiques, sorties scolaires, classes vertes, etc.).- Émergence d'une culture commune avec les partenaires, qui se traduit dans le fonctionnement et les réalisations attachés au projet.- Premières actions de valorisation et de communication.  Engagement de la démarche- La démarche E3D de l'établissement prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au DD.- La démarche E3D est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire.- Les différents acteurs de l'établissement (élèves, enseignants, équipe de direction, équipe éducative, personnels de service, etc.) sont appelés à devenir progressivement parties prenantes du projet.- Le choix du ou des différents partenaires territoriaux a eu lieu en fonction de critères adaptés aux besoins de l'établissement. Le dialogue avec le ou les partenaires est engagé. |

**\* Rappel des 5 finalités de développement durable référencées dans le guide E3D :** Préservation des ressources naturelles et énergétiques - modes de production et de consommation responsables / Epanouissement humain - cohésion sociale et solidarité / Lutte contre le changement climatique et protection de l’atmosphère / Préservation de la biodiversité / Gouvernance participative.

L'obtention de ce label ne constitue pas un aboutissement, mais elle est surtout la marque d'une volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration **continue**. Chaque établissement, pourra ainsi s'engager dans une réflexion collective qui permettra de motiver l'ensemble des personnels et d'intégrer les nouveaux arrivants, élèves, enseignants et personnels techniques, administratifs, d'encadrement, de santé et sociaux, de direction, dans une dynamique forte et évolutive. L'attribution du label sera donc progressive selon des modalités définies au niveau académique.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE E3D (remplir les étapes concernées en fonction du niveau sollicité : 1, 2 ou 3)**

**Nom du référent** **\*** : Numéro de téléphone :

**Email \*** :

**\*** **obligatoire**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NIVEAU** | **ETAPE** | **Quelles pièces justificatives avez-vous choisi de joindre au dossier ?** (ex : fiche action, programmation d’école et de cycle, compte-rendu de réunions, lettres d’info, programme d’actions, tableaux de bord, composition du groupe de pilotage/suivi, grille d’évaluation, etc.) | **Numéros des annexes** |
| **Niveau 3** | **Etape 8** :3ème évaluation |  |  |
| **Etape 7 :**3ème plan d’actions (couvrant les 5 finalités) |  |  |
| **Niveau 2** | **Etape 6 :**2ème évaluation |  |  |
| **Etape 5 :**2ème plan d’actions (au moins 2 finalités) |  |  |
| **Etape 4 :**1ère évaluation |  |  |
| **Niveau 1** | **Etape 3 :**1er plan d’actions engagé |  |  |
| **Etape 2 :** Etat des lieux  |  |  |
| **Etape 1 :**Organisation de pilotage / suivi |  | Annexe n°Annexe n°Annexe n° |

**Documents à joindre obligatoirement :**

* **votre projet d’établissement + les pièces justificatives que vous jugez utiles pour illustrer la démarche de DD engagée,**
* **votre demande de reconnaissance officielle par courrier numérique signé du chef d’établissement.**